

Procès-verbal du Comité Directeur de la Ligue Sport Adapté du Centre-Val de Loire

Mercredi 12 février 2025 de 19h30 à 22h30

**Maison des Sports (Salle Marcel CERDAN)
1240 Rue de la Bergeresse
45160 OLIVET**

Présents : Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), Anne Marie CABOS (Trésorière), Charazed RENARD (membre), Stéphane DEVOIR (membre), Jean Pierre KERGASTEL (Secrétaire Adjoint), Gino ZITO (Secrétaire général)

Invités : Maxime CAMUS (Directeur), Perrine PIGUET (CTF), Claire MASLANKA (CTF) en Visio, Clémence MOLINA (CTF), Éric MASLANKA.

Excusés : Dany CROCQUEVIELLE (Trésorière Adjointe), Philippe COM (CTN)

Le Président de la Ligue Stéphane LAVERGNE ouvre la séance à 19h25, il annonce la présence à ce CODIR de Éric MASLANKA qui se présente aux membres présents en prenant des exemples sur les valeurs du sport et d'enrichir son expérience par rapport aux besoins de personnes en situation de handicap. Éric MASLANKA présente son travail de coordination et de projets auprès de la SNCF.

Il pose sa candidature pour la prochaine Assemblée générale ordinaire du 12 mars 2025. Maxime CAMUS (Directeur) va se rapprocher de lui pour sa prise de licence Sport adapté et de sa candidature. Le Président de la Ligue Stéphane LAVERGNE et les membres lui souhaitent la bienvenue.

➤ Approbation du comité directeur du 15 janvier 2025

Le procès-verbal du Comité Directeur est approuvé à la majorité des membres présents.

➤ Point financier

Anne Marie CABOS (Trésorière) nous fait part des derniers mouvements bancaires au 15 janvier 2025

-Compte Courant Crédit Agricole	9786.66 €
-Livret A associatif	70 003.77 €
-Compte sur Livret ouvert le 12/03/2022	51 028.05 €
-Caisse	90.26€
-Parts sociales au crédit Agricole	15.00€
Montant total au 15 janvier 2025	130 923.74€

A ce jour il reste des sommes non perçues

1680.00€ de l'AFDAS

2000.00€ CPSF Club Inclusif du Indre 2024

2000.00€ CPSF Club Inclusif du Cher Eure et Loir 2024

150€ Pass' Sport pris par Perrine pour le 36

315€ Formation AQSA M1 St MAUR de décembre 2024

450€ Formation AQSA M1 St MAUR de décembre 2024

432€ prestations Sport Santé aux Cents arpents de fin d'année 2024

➤ **Préparation et organisation de l'AG 2025**

Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue) et Maxime CAMUS (Directeur) nous présentent les avancés des travaux de l'AGO du 12 mars 2025 à 19h00. La salle à la Maison des sports est réservée Maxime CAMUS (Directeur) nous expose les documents relatifs préparés et les modifications sont effectuées au fur et à mesure du visionnage s'agissant du :

- L'ordre du jour
- Pièce à joindre le PV du 13 mars 2024
- Le rapport d'activités sera terminé par Maxime CAMUS (Directeur) et présenté par les salariés suivant les commissions et où par les référents.
- Les autres documents nécessaires, appel à candidatures après vérification des statuts, feuilles d'émargements, urne, les pouvoirs.
- Des récompenses pour les sportifs méritants de chaque commission. C'est-à-dire pour 11 sportifs (es).
- Récapitulatif de la récompense : Un sac à dos, gobelet, gourde avec le logo, top-bag, stylo
- Un kit pédagogique pour l'association APAJH 45. (Plots, cerceaux...)
- Récompense pour un bénévole : la médaille d'argent de la FFSA pour Anthony LUXEREAU (Président Association ESPOIR 28)
- Invitations des personnalités : la DRAJES, le CROS, Conseil régional, Présidents de CDSA, CPSF, partenaires, ligues homologues : Tennis de Table, football et tennis, PEP 36, FFSA, Groupama...
- Quelques invitations seront données en main propre : Garage GARNIER, Christian RUGGER, PEP 36
- Les invitations seront envoyées par email pour les clubs, CDSA et les autres. Un courrier officiel en pièce jointe sera joint pour les personnalités.
- Vérification que les sportifs aient reçu leur convocation par les salariés. Suivant l'ordre du jour, des récompenses seront attribuées aux sportifs

- Éric MASLANKA fera acte de candidature à la Ligue et Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue) exprime le besoin qu'il soit licencié au sport adapté Maxime CAMUS (Directeur) se charge de le réaliser.

Précisions concernant l'AGO :

- Invitations des vérificateurs aux comptes à l'AGO et le temps d'examiner les comptes
- Evoqué également le casse-croute et le vin d'honneur à la fin de l'AGO

Le compte de résultat est commenté par Anne Marie CABOS (Trésorière) l'excédent sur l'exercice 2024 est de 3047.13€.

Les bilans actifs et passifs sont parcourus.

Le budget prévisionnel est à approuver, il est présenté par Anne Marie CABOS (trésorière) et Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue).

Le Budget Prévisionnel 2025 est entériné à la majorité des membres présents

Annexe : Le Budget Prévisionnel sera joint au Compte rendu de ce CODIR

➤ **Question diverses**

- Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), nous donne les informations concernant la FFSA. L'agrément de la Fédération est reconduit par le Ministère des Sports. Le Para Tennis adapté est la nouvelle discipline de Haut niveau.
Un CTN pourrait être envisagé sur la Région Centre, il s'agirait de François Xavier GIRARD. Il est actuellement basé à la DRAJES de l'Île de France. Le but de ce renfort consisterait pour la coordination de l'ETR, de rechercher des subventions sur des projets précis pour un meilleur accompagnement de la Ligue. Des Visios vont se mettre en place pour la discussion de cette venue.
- Les demandes de Devis investiguées par Charazed RENARD (membres) sont évoquées. Le devis de Doc IMAGE est validé pour les 2 nappes, 4 banderoles, 4 Rolls Up et 2 X Banner pour les partenaires Institutionnels (Ministère, ANS et Conseil Régional)

Le devis de l'atelier du GEHDIF est validé pour le livret du bénévole (50 unités)

- Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue) précise que d'autres devis sont en attente concernant une veste de mi saison et une doudoune auprès de Intersport et de Franci Sport.
- Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), explicite les dons donnés par le Garage GARNIER et l'Entreprise de M. Christian RUGGER
- Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), revient sur la demande de la famille de Florent COQUEUGNIOT du dernier CODIR du 15 janvier 2025. Il a eu téléphoniquement la mère du sportif pour lui donner la réponse négative du CODIR concernant la demande d'aide financière de soins.

Par ailleurs, la commission éthique de la FFSA va se mettre en place pour étudier cette situation.

- Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), nous informe d'une formation sur les gestes qui sauvent de 2 heures, en rapport avec l'assurance et la prévoyance. Elle concerne les salariés et

les élus. Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), va les appeler pour leur proposer 2 dates sur des réunions de Comité Directeur soit le 23 avril ou le 2 juillet 2025.

- Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), a tenté de joindre sans succès le Président du CDSA18 concernant l'action commune Ligue /CDSA18 avec le Rotary club. Il réitérera son appel ultérieurement.
- Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), explique avoir joint téléphoniquement M. Nico AUGENON Président de la Ligue de Tennis de Table concernant la façon dont a été signé la convention entre les 2 ligues lors d'une journée de Championnat où aucun élu était présent. Il demande à Maxime CAMUS (Directeur) de vérifier l'ensemble des échanges de mails entre Romain BARDIN Directeur de la Ligue De Tennis de Table
- Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue) explicite avoir été de nouveau sollicité par le CROS pour intégrer le nouveau CODIR. Il a refusé de s'engager et réitère la demande aux membres du CODIR si l'un d'eux souhaite faire acte de candidature et personne ne répond favorablement à cette sollicitation
- Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), nous informe de mails reçus de la FFSA concernant :
Les dates du congrès fédéral et de l'AG de la FFSA respectivement le 11 et le 12 avril 2025 à Auxerre
La semaine fédérale aurait lieu du 28 juin au 2 juillet 2025. Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), explique qu'il ne pourra pas s'y rendre.
- Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), explique s'être rendu à une réunion avec le CDSA 37 à la maison des sports de Parçay Meslay le jeudi 6 février 2025. L'ensemble des élus du CDSA 37 était présent, ainsi que Clémence MOLINA (CTF), Mme Stéphanie LECOMTE de la SDJES 37 et Maxime CAMUS(Directeur) en Visio. Il est fait état de complications et du manque de communication avec la salariée mise à disposition. Un rappel de la fiche de poste et des missions de développement dans le département est signifié. Malgré, ce temps d'échange, il apparaît difficile de percevoir un changement de posture du CDSA 37 afin d'investiguer un développement départemental. Par ailleurs, Mme Virginie RIDEAU a invectivé de manière inappropriée Clémence MOLINA et Stéphane LAVERGNE s'excuse de n'avoir pas pu réagir sur le moment. Toutefois, il explique avoir joint téléphoniquement Virginie RIDEAU pour revenir sur ces reproches inadmissibles.
En l'état des lieux actuels, il est préconisé de rencontrer les instances départementales comme le Conseil Départemental et la SDJES pour revenir et signifier l'impossibilité de continuer cette mise à disposition et d'étudier les possibilités d'actions dans le département du 37

Il est validé le 25 février 2025 à 17h30 pour travailler la stratégie avec détermination de l'objectif, les points forts et les points faibles de cette réunion avec les instances départementales

Le Président remercie les personnes présentes à ce CODIR et lève la séance à 23h00.

Stéphane LAVERGNE

Président

Gino ZITO

secrétaire